



**VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS  
DE LOTS DE COUPES DE BOIS  
CATALOGUE**

**Mercredi 19 avril 2023 à 10h00**

**A la salle communale de La Reid, route du Maquisard**

**Commune de Theux : 3 lots pour un volume voisin de 3.229 m<sup>3</sup> dont 1 lot en vente anticipée**

## DISPOSITIONS PRINCIPALES

La vente a lieu conformément au **cahier des charges général** relatif à la vente des coupes de bois des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne, modifié le 07.07.2016 par le Gouvernement wallon ainsi que sur la base du code forestier du 15 juillet 2008 complété par les clauses particulières du présent catalogue.

Le cahier général des charges est publié au Moniteur Belge.

### AVIS IMPORTANT

**La vente des lots se fera par soumissions uniquement.**

**Aucun paiement en numéraire ne sera accepté.**

**Le taux de TVA est fixé à 6% (calculé sur le prix de la soumission retenue majoré des 3% de frais).**

Les lots retirés ou invendus seront - sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions - remis en adjudication par soumissions cachetées en séance publique. Celle-ci aura lieu le mercredi 3 mai 2023 à 10h00 dans les locaux de la Commune de Theux.

Les soumissions placées sous double enveloppe, doivent être adressées à la Commune de Theux de manière à parvenir au plus tard la veille de la vente ou être remises au Président de la vente en mains propres avant le début de la séance.

La visite des lots mis en vente ne peut avoir lieu sans contact préalable avec l'Agent forestier repris sur la fiche de description du lot concerné. La visite des lots peut avoir lieu sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance.

### MESURES COVID-19

Les mesures appliquées seront celles en vigueur à la date de la vente.

## **CHAPITRE X. – CLAUSES PARTICULIERES DE LA VENTE**

### **Article 51 : Mode d'adjudication**

La vente aura lieu à la Salle des Fêtes de La Reid, le mercredi 19 avril 2023 à 10h00, par soumissions cachetées.

Les lots retirés ou invendus seront - sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions - remis en adjudication par soumissions cachetées en séance publique. Celle-ci aura lieu dans les locaux de la Commune de Theux, Place du Perron, 2 à 4910 THEUX – le mercredi 3 mai 2023 à 10h00.

### **Article 52 : Soumissions et déroulement de la vente**

Les soumissions pourront être remises en mains propres au Président de la vente avant le début de la séance. Sinon, les soumissions sont à adresser, par envoi postal, à la Commune de Theux, Place du Perron, 2 à 4910 THEUX.

Elles devront parvenir :

- pour la vente du 19 avril 2023 (1ère séance), au plus tard le mardi 18 avril 2023 à 12h ;
- pour la vente du 3 mai 2023 (seconde séance), au plus tard le mardi 2 mai 2023 à 12h ;

**Les soumissions adressées par envoi postal seront placées sous double enveloppe fermée.**

**L'enveloppe extérieure portant la mention :**

**COMMUNE DE THEUX**

**Place du Perron, 2**

**4910 THEUX**

**L'enveloppe intérieure portant la mention :**

**"Soumission pour la vente de bois du ... .."**

**à ..... pour le lot n° ..."**

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges (une soumission par lot)  
Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.

La promesse d'engagement à émettre une caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises.

La vente se déroulera dans l'ordre indiqué au catalogue.

Il sera procédé à la lecture des soumissions.

En cas de contestation pour des soumissions d'un montant équivalent, le lot sera immédiatement tiré au sort.

En cas de dépassement du montant porté sur la promesse de caution bancaire, le lot sera adjugé à l'offre la plus élevée suivante.

### **Article 53 : Conditions d'exploitation.**

Sans préjudice des dispositions mentionnées au cahier des charges générales, des conditions spécifiques à chaque lot sont, ajoutées au catalogue sous le relevé des arbres à vendre.

Des clauses particulières reprises ci-dessous sont également prévues pour le lot en vente anticipée (lot 201).

### **Article 54 : Délais d'exploitation.**

Le délai d'exploitation est fixé au **31/12/2024** sauf disposition contraire sous les lots et pour le lot en vente anticipée (lot 201).

### **Article 55 : Voiries, dépendances et impétrants**

Le vendeur ne peut être reconnu responsable des dégâts à la voirie publique, ni des accidents occasionnés lors des abattages et débardages en bordure des routes. Il rappelle aux acheteurs que l'occupation du domaine public est subordonnée à l'autorisation de l'Administration responsable (Etat, Province, Commune) et au paiement d'une redevance.

L'établissement de dépôts de bois sur les dépendances des voiries régionales est subordonné à la délivrance d'une autorisation préalable par le SPW-DGO 1.

### **Article 56 : Mitrailles**

Le service forestier décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient résulter de la présence d'engins explosifs et de mitrailles dans la forêt.

### **Article 57 : Déchets**

Aucun détritit ne pourra être laissé sur les parterres de la coupe (bidons, bouteilles...).

### **Article 58 : Ecorçage des résineux**

Conformément à l'article 38 §4, aucun résineux ne peut rester gisant du 1er juin au 31 août sans être écorcé comme suit:

- a) les perches de - de 39 cm/circonférence à 1,50 m du sol doivent être saignées sur 2 faces,
- b) les baliveaux de 40 à 69 cm sur 4 faces,
- c) les bois de plus forte dimension doivent être complètement écorcés.

### **Article 59 : Contraintes cynégétiques (art. 49 du C.G.C.).**

Les restrictions à la circulation en forêt relative à l'exercice de la chasse sont applicables à l'exploitation des bois. Les adjudicataires seront avertis des dates de battue par voie d'affiches à l'entrée des bois.

Le Chef de cantonnement est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur concernant les dates des jours de battues et les éventuelles restrictions spécifiques.

De plus, par décision du Collège communal du 25/02/2019, toute exploitation forestière est interdite le jour des battues annoncées par voir d'affiche rouge, ainsi que 48h avant.

### **Article 60 : Natura 2000**

Le Chef de cantonnement est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur quant aux prescriptions éventuelles des arrêtés de désignation des sites Natura 2000.

### **Article 61 : Visite des lots**

La visite des lots peut avoir lieu sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance en un endroit convenu avec le forestier concerné.

### **Article 62 : P.E.F.C.**

Les lots de bois vendus qui bénéficient de la certification PEFC sont identifiés par le sigle officiel en en-tête.

### **Remarque :**

#### **Itinéraires balisés.**

Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT, à ski ou à cheval. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur des arbres. L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que cette signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

## **CLAUSES PARTICULIERES RELATIVES AUX LOTS VENDUS ANTICIPATIVEMENT**

### **ART. 1 – PATERRE DE COUPE**

Ne sont pas concernées les parcelles reprises dans des coupes adjudgées.

### **ART. 2 - OBJET DE LA VENTE**

**L'adjudicataire s'engage à reprendre tous les bois résineux désignés pour raison sanitaire, qu'ils soient scolytés ou chablis, qui apparaîtront dans le lot** dont il sera désigné acquéreur, sur simple notification de l'agent des forêts, à concurrence d'une quantité forfaitaire maximum tel que fixée dans la description du lot et ce **jusqu'au 31 décembre 2023**. L'adjudicataire est tenu d'abattre, de façonner et de sortir de la forêt tous les chablis et bois scolytés désignés dans le mois suivant la notification du préposé forestier.

**Le non-respect de ce délai entraîne le paiement d'une indemnité de 1,00€/m<sup>3</sup>/jour de retard.**

Lors de la notification, le chef de cantonnement ou son délégué fournira un inventaire des bois à abattre avec les circonférences indiquées. Tous les bois seront marqués préalablement au marteau royal et éventuellement numérotés à la couleur.

La numérotation, le mesurage (longueur et diamètre) ainsi que le cubage des bois de chablis ou des bois scolytés se feront par les préposés selon la méthode de cubage (méthode de mesure) renseignée pour le lot. Si, lors de la coupe, de nouveaux résineux scolytés sont repérés, l'agent des forêts aura la possibilité de marquer ces bois tout en ayant averti le chef de cantonnement.

En ce qui concerne les chablis cassés, les parties atteintes de brisures pourront être soustraites du cubage ; les troncs de moins de 3 m de long ou ceux qui sont fendus ou éclatés n'entreront pas en ligne de compte pour le cubage. Au-delà de la quantité forfaitaire maximum imposée, l'adjudicataire pourra poursuivre ce marché, sans révision de prix, pour autant que le propriétaire ait marqué son accord écrit, jusqu'à la fin du délai prévu dans le présent appel d'offre.

### **ART. 3 - FORME DE L'OFFRE**

**L'offre est à établir à l'aide du formulaire pour la vente par anticipation** de résineux scolytés et chablis. Elle sera établie au m<sup>3</sup>, un seul prix moyen, calculé sur base d'un bois de 90 et + cm de tour à 1,50 m, étant admis par lot, quel que soit l'éventail des circonférences.

Toutefois, les bois d'une circonférence à 1,50 m de 60 à 90 cm et ceux de moins de 60 cm seront facturés respectivement à 70 % et à 30 % du prix de l'adjudication.

### **ART 4 – PRIX DE CHABLIS**

Le prix des bois résineux chablis déracinés verts sera fixé sur base du prix retenu pour les bois scolytés.

Il sera calculé comme suit :

**Formule pour le calcul du prix des chablis déracinés verts :**

*Montant (euros) = prix moyen offert pour les bois scolytés x 1,60*

Les décotes par catégorie de circonférences fixées pour les bois scolytés s'appliquent aux bois chablis déracinés verts.

### **ART. 5 - PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE**

Complémentairement à l'article 15 du Cahier général des charges, une promesse de caution bancaire, doit être remise entre les mains du Président de la vente ou annexée aux soumissions.

La promesse de caution bancaire devra couvrir un montant calculé sur base de la formule suivante et ce jusqu'à décharge d'exploitation du dernier chantier.

**Formule pour le calcul de la promesse de caution bancaire :**

*Montant (euros) = prix moyen offert x quantité forfaitaire max. x 25 %*

Cette caution qui peut être augmentée sur demande du Receveur trésorier régional ou le Directeur financier compétent, en fonction de la quantité et de la valeur des bois en cours d'exploitation, doit être valable jusqu'au 31 mars au plus tard, de l'année qui suit celle de la vente de printemps, sauf si la décharge d'exploitation n'a pas encore eu lieu. Dans ce cas, en application de l'article 16 des conditions générales, on peut retenir 20 % de la caution avec un montant maximal de 6 000,00 € jusqu'à la décharge finale.

Les dispositions du cahier générales des charges restent valables pour la caution définitive.

### **ART. 6 - PAIEMENT**

Les paiements se feront au comptant dans les 15 jours (frais et taxes comprises) de la réception de la facture.

La facturation sera échelonnée et réalisée sur base de la méthode de cubage renseignée pour le lot.

Si le paiement n'a pas été effectué endéans les 15 jours, appel sera fait à la caution bancaire pour payer en lieu et place de l'adjudicataire. Dans ce cas, l'organisme de cautionnement sera systématiquement tenu de reconstituer la caution à hauteur du montant initial.

**INFORMATIONS :** GONAY Serge, 087/53.10.78, 0477 78 12 58

16,9042 Ha; 781 bois; cube moyen : 2492 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 152 cm; 1946 m3 grumes

Comp/Pa : 170/2, 179/3, 179/4

Lieu(x) - dit(s)

CROIX JACQUES NORD, THIER DU FONCAY NORD

Estimation : \_\_\_\_\_ Mise à prix : \_\_\_\_\_ Adjudicataire : \_\_\_\_\_  
 Offre : \_\_\_\_\_ Approbation : \_\_\_\_\_ Permis d'exploiter : \_\_\_\_\_

LOT 1		EPICEA AMELIORATION		EPICEA DEFINITIVE		EPICEA DEFINITIVE			
		BORDURE		NORMAL		BORDURE			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		1		-		-	
85	27,0	-	-	-	0,453 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
95	30,0	-		4		1		-	
105	33,5	-		10		4		-	
115	36,5	2	2,476 m <sup>3</sup>	39	65 m <sup>3</sup>	2	6,188 m <sup>3</sup>	-	-
125	40,0	6		77		-		-	
135	43,0	3		111		1		-	
145	46,0	5	24 m <sup>3</sup>	110	591 m <sup>3</sup>	8	17 m <sup>3</sup>	-	-
155	49,5	9		102		4		-	
165	52,5	10		87		4		-	
175	55,5	8	71 m <sup>3</sup>	64	734 m <sup>3</sup>	4	29 m <sup>3</sup>	-	-
185	59,0	14		41		2		-	
195	62,0	6	68 m <sup>3</sup>	11	197 m <sup>3</sup>	3	16 m <sup>3</sup>	-	-
205	65,0	4		8		3		-	
215	68,5	2		4		1		-	
225	71,5	1		1		-		-	
235	75,0	3	45 m <sup>3</sup>	1	66 m <sup>3</sup>	-	15 m <sup>3</sup>	-	-
Totaux Gr.		73	210 m <sup>3</sup>	671	1 653 m <sup>3</sup>	37	83 m <sup>3</sup>	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3506/P/1 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 170/2:2023/130, 179/3:2023/134, 179/4:2023/132, 179/3:2023/135, 170/2:2023/131, 179/4:2023/133

Remarques éventuelles pour le lot 1

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc) ;

Si purge des bois, à route uniquement et évacuation des morceaux purgés ;

Dans le comp. 170/2, dans les plantations et aux endroits des recrues et semis à protéger, les houppiers devront être façonnés au fur et à mesure. Les zones de recrues et semis à protéger seront délimités par l'agent des forêts lors des visites préalables sur le terrain (art 38 du Cdc) ;

Les pins marqués d'un R et les feuillus (chênes) sont à préserver ;

Dans le comp. 179/4, l'adjudicataire sera responsable de tous les dégâts à la clôture qui sera implantée avant fin juin 2023 sur la parcelle située à l'Est ;

Par décision du Collège communal du 25/02/2019, toute exploitation forestière est interdite le jour des battues annoncées par voie d'affiche rouge, ainsi que 48h avant ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

**INFORMATIONS :** GONAY Serge, 087/53.10.78, 0477 78 12 58

13,5107 Ha; 3495 bois; cube moyen : 81 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 37 cm; 282 m3 grumes

Comp/Pa : 138/1, 138/12

Lieu(x) - dit(s)

VERT BUISSON. - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA AMELIORATION		EPICEA CLOISONNEMENT					
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Circ.	Diam.								
<b>25</b>	8,0	499		533		-		-	
<b>35</b>	11,0	622	<b>46 m<sup>3</sup></b>	578	<b>45 m<sup>3</sup></b>	-	-	-	-
<b>45</b>	14,5	389		399		-		-	
<b>55</b>	17,5	141	<b>70 m<sup>3</sup></b>	215	<b>86 m<sup>3</sup></b>	-	-	-	-
<b>65</b>	20,5	30	<b>8,400 m<sup>3</sup></b>	72	<b>20 m<sup>3</sup></b>	-	-	-	-
<b>75</b>	24,0	3		13		-		-	
<b>85</b>	27,0	-	<b>1,059 m<sup>3</sup></b>	1	<b>5,042 m<sup>3</sup></b>	-	-	-	-
Totaux Gr.		<b>1 684</b>	<b>125 m<sup>3</sup></b>	<b>1 811</b>	<b>156 m<sup>3</sup></b>	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

813/2023/3506/P/2 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 138/12:2022/1069, 138/1:2022/1067, 138/1:2022/1068, 138/1:2022/1066

Remarques éventuelles pour le lot 2

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée.

Concernant les bois repris dans la rubrique "AMELIORATION", en cas d'utilisation d'une abatteuse/ébrancheuse, afin de ne pas confondre "marques de délivrance" et "dégâts de gibier", il est préconisé de remarquer les bois délivrés à la peinture;

Présence d'une conduite de gaz FLUXYS. Afin de réduire la portance des engins d'exploitation, les endroits de passage sur la conduite seront protégés par des plaques métalliques. Un état des lieux est imposé par FLUXYS (Tél: 02/282 29 96).

Par décision du Collège communal du 25/02/2019, toute exploitation forestière est interdite le jour des battues annoncées par voie d'affiche rouge, ainsi que 48h avant.

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

**INFORMATIONS :** GONAY Serge, 087/53.10.78, 0477 78 12 58

12,3992 Ha; 1000 bois; cube moyen : 1000 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 105 cm; 1000 m<sup>3</sup> grumes

Comp/Pa : 138/1

Lieu(x) - dit(s)

Triage 3 Nord de Spa - F. LEJEUNE (0471/ 49 63 62)

Triage 4 La Porallée - S. GONAY (0477/ 78 12 58)

Triage 5 Fagne-Saint-Remacle - C. BEDEUR (0479/ 86 97 47)

Triage 6 Staneux - M. VANHERLE (0477/ 78 12 49)

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 201									
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Epicea	AMELIORATION	NORMAL	NORMAL						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1 000	1 000 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 000	1 000 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3506/G/201 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 138/1:2023/143

Remarques éventuelles pour le lot 201

Vente anticipée de printemps - Lot 201 (forêt communale de Theux)



**SOUSSION : Modèle général**  
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	Région wallonne
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM ..... PRENOM : ..... ADRESSE ..... ..... TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR .....)	
Je déclare offrir pour le lot n° ..... de la vente susvisée la somme de ..... €, soit en toutes lettres : ..... € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° ..... <input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : <input type="checkbox"/> <b>soit</b> je joins la <b>promesse d'engagement</b> à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ; <input type="checkbox"/> <b>soit</b> je paie immédiatement <b>au comptant</b> , séance tenante, par : <input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; <input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur dispose de ce mode de paiement. <b>Si j'opte pour le paiement au comptant</b> , je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 <sup>er</sup> et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à ....., le .....

L'adjudicataire

(signature)

\_\_\_\_\_  
 Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).  
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

**SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m3**  
**selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges**

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	Région wallonne
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM ..... PRENOM : ..... ADRESSE ..... ..... TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR .....)	
Je déclare offrir pour le lot n° ..... de la vente susvisée la somme de ..... €, soit en toutes lettres : ..... € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° ..... <input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : <input checked="" type="checkbox"/> je présente comme caution physique : NOM ..... PRENOM : ..... ADRESSE ..... ..... TEL..... GSM..... PROFESSION : ..... <input checked="" type="checkbox"/> ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges : <input type="checkbox"/> <b>soit immédiatement au comptant</b> , séance tenante, par : <input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; <input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur dispose de ce mode de paiement ; <input type="checkbox"/> en numéraire, pour autant que le Receveur marque son accord ; <input type="checkbox"/> <b>soit</b> dans les dix jours calendrier de la vente, <b>par un virement</b> bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur de l'Administration vendresse.	
(*) : Biffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettre.

Fait à ....., le .....

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).  
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

## SOUSSION

### Modèle pour la vente par anticipation de résineux scolytés et chablis

#### HORS COUPE EN EXPLOITATION

Vente de bois du ( <i>date</i> )							
A ( <i>lieu</i> )							
Propriétaire							
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM ..... PRENOM : ..... ADRESSE ..... ..... TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR .....)							
Je déclare offrir pour :							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 30%;"></td><td style="text-align: center;">BOIS SCOLYTES / CHABLIS</td></tr><tr><td style="padding: 5px;">Lot n°</td><td style="padding: 5px;">Offre (€/m<sup>3</sup> ; hors frais, hors TVA)</td></tr><tr><td style="padding: 5px;">.....</td><td style="padding: 5px;">..... €/m<sup>3</sup> - .....euros/mètre cube</td></tr></table>			BOIS SCOLYTES / CHABLIS	Lot n°	Offre (€/m <sup>3</sup> ; hors frais, hors TVA)	.....	..... €/m <sup>3</sup> - .....euros/mètre cube
	BOIS SCOLYTES / CHABLIS						
Lot n°	Offre (€/m <sup>3</sup> ; hors frais, hors TVA)						
.....	..... €/m <sup>3</sup> - .....euros/mètre cube						
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° .....							
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA							
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :							
Je joins la <b>promesse d'engagement</b> à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ;							

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à ....., le .....

L'adjudicataire

(signature)

#### Note

Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

**PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)  
selon l'article 15 du cahier général des charges**

En tête de la banque

Vente de bois du <i>(date)</i>	
A <i>(lieu)</i>	
Propriétaire	Région wallonne

Par la présente, l'organisme de cautionnement *(nom et adresse de l'organisme de cautionnement)*  
.....  
...  
.  
.  
s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de *(nom et prénom du soumissionnaire)*  
.....  
...  
domicilié à *(adresse)*  
.....  
.....  
à concurrence d'un montant total et maximum de ..... €  
soit *(en toutes lettres)* ..... euros,  
laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le *(date de la vente + 4 mois)* .....

- Le présent engagement prendra fin :
- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
  - soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
  - soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
  - et en tout cas au plus tard le *(date de la vente + 4 mois)* .....

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à ....., le .....

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.



**ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE**  
**DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE**  
**selon l'article 15 du cahier général des charges**

Je soussigné, Receveur ou représentant du propriétaire :

.....  
déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :

.....euros

délivrée par (*organisme de cautionnement*)

.....  
afin de garantir au profit de la Région wallonne l'offre de (*soumissionnaire*)

.....  
lors de la vente de bois du (*date*) .....

à (*lieu*) .....

a été utilisée à concurrence d'un montant de ..... €

soit (*en toutes lettres*) ..... euros

frais et TVA compris

n'a pas été utilisée

Fait à ....., le .....

Le Receveur

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

**CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE**  
**selon l'article 16 du cahier général des charges**

A Monsieur le Receveur des Recettes patrimoniales

Monsieur le Receveur,

Par la présente, l'organisme de cautionnement ( <i>nom et adresse de l'organisme de cautionnement</i> ) ..... ..... .....	
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de ( <i>nom et prénom du soumissionnaire</i> ) ..... .....	
domicilié à ( <i>adresse</i> ) ..... ..... .....	
à concurrence d'un montant total et maximum de .....€ (1)	
soit ( <i>en toutes lettres</i> ) .....euros,	
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de .....	
dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de ..... € , frais et TVA compris, lors de la vente qui s'est tenue	
le ( <i>date</i> ) .....	
à ( <i>lieu</i> ) .....	
(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA	
Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :	
..... €	le ..... au plus tard
..... €	le .....
..... €	le .....

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de ..... euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur, nos salutations distinguées.

Fait à ....., le .....

L'organisme de cautionnement

(signature)

**PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION**  
**selon l'article 29 du cahier général des charges**

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage : NOM ..... PRENOM : ..... GRADE ..... (ACCOMPAGNE PAR .....) 	
En présence de : NOM ..... PRENOM : ..... ADRESSE ..... ..... TEL..... GSM..... NE LE ..... A ..... En sa qualité de : <input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous <input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration 	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n° ..... de la forêt de ..... située dans le cantonnement de ..... sur le triage de ..... qui constituent le lot n° ..... de la vente du ..... adjudgé à ..... 	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :  1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i>  2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i>  3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i>  4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i>  5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i>  6. <i>Remarques diverses</i>  	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n° .....

Fait à ....., le ....., en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.



**PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX**  
**AVANT OU APRES EXPLOITATION**  
**selon l'article 29 du cahier général des charges**

Je soussigné, adjudicataire :

NOM ..... PRENOM : .....

ADRESSE .....

.....

TEL ..... GSM .....

N° DE TVA .....

En ma qualité de :

administrateur-délégué de l'entreprise .....

gérant de l'entreprise .....

entrepreneur indépendant

Je déclare que :

NOM ..... PRENOM : .....

ADRESSE .....

.....

TEL ..... GSM .....

me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux des coupes de bois :

avant exploitation

après exploitation

sur tout le territoire wallon, pendant la période du ..... au .....

pour le lot ..... de la vente du ..... à .....

Fait à ....., le .....

L'adjudicataire,

(signature)

Cachet de l'entreprise :



**CALCUL DES INDEMNITES**

Abattage Rappel du prix total de la vente, hors frais (\*) : ..... €  
 Date de fin d'abattage : .....  
 = Nombre de trimestres :     x (\*) x 1%  
 +     x (\*) x 2% = ..... €

Vidange Rappel surface non vidangée (\*\*): ..... ha  
 Date de fin de vidange : .....  
 = Nombre d'années :   x (\*\*) x 370,00 € = ..... €

Total = ..... €

o **Transmis au Chef de cantonnement**

Avis favorable / défavorable  
 Motivation :  
 Date L'Agent des Forêts

o **Transmis au Directeur**

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.  
 Date Le Chef de Cantonnement

o **Transmis au Directeur**

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage  
 Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange  
 Motivation :  
 Date Le Chef de cantonnement

o **Transmis au Chef de cantonnement**

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.  
 L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé (si réalisé, le joindre en annexe).  
 Date L'Agent des Forêts

o **Transmis au responsable du triage**

Pour information et demande de suivi de la prorogation  
 Date Le Chef de cantonnement

o **Décision du Directeur**

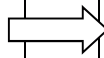
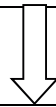
La demande de prorogation est  confirmée au .....  
 refusée  
 Motivation :  
 Date Le Directeur

o **Notification par le Chef de cantonnement**

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur  
 Date Le Chef de cantonnement

o **Transmis au Chef de cantonnement**

Pour information et notification de la décision à l'adjudicataire et au Receveur, par copie de l'original  
 Date Le Directeur



**PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES EXPLOITATION**

selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage : NOM ..... PRENOM : ..... GRADE ..... (ACCOMPAGNE PAR .....)	
En présence de : NOM ..... PRENOM : ..... ADRESSE ..... ..... TEL..... GSM..... NE LE ..... A .....	
En sa qualité de : <input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous <input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°..... de la forêt de ..... située dans le cantonnement de ..... sur le triage de ..... qui constitue le lot n° ..... de la vente du ..... adjudgé à .....	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :  <i>1. Etat des chemins empierrés et annexes</i>  <i>2. Etat des chemins de terre et coupe-feu</i>  <i>3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i>  <i>4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i>  <i>5. Etat des cours d'eau et des berges</i>  <i>6. Remarques diverses</i>	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges : <input type="checkbox"/> OUI → <b>La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation.</b> <input type="checkbox"/> NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à ....., le ....., en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

**DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE**  
**selon l'article 32 du cahier général des charges**

Date	
Heure	
Je soussigné, chef de cantonnement à ..... NOM ..... PRENOM : ..... GRADE ..... accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à : NOM ..... PRENOM : ..... ADRESSE ..... ..... TEL..... GSM..... NE LE ..... A ..... en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.	
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n° ..... de la forêt de ..... située dans le cantonnement de ..... sur le triage de ..... qui constituait le lot n° ..... de la vente du ..... adjudgé à .....	

Fait à ....., le ....., en double exemplaire.

Le Chef de cantonnement

(signature)